Réalisé par Invenio

Projet KP2FI

Proposer des méthodes de production, dans des conditions durables (réduction des intrants chimiques, fertilisants et eau) d'un tray plant performant sur le plan agronomique et phytosanitaire à un prix de 55 centimes d'euro—1/05/19 au 30/04/2022

Pépinière—Douville

Mise en place des modalités:

- Apports d'agents biologiques au substrat
- Réduction des apports d'eau et fertilisants
- Traitements avec des biocontrôles

Production

Observations et suivis :

- Développement des plants
- Rendements
- Bioagresseurs (oïdium et pucerons)

Mise en production de 2 modalités au CATE (plants sans froid en hors sol chauffé) et en Sologne (hors sol à froid) et de toutes les modalités à Invenio (hors sol chauffé)

Année 1 : 1 seul candidat qui varie par rapport à 1 itinéraire de référence

Agents biologiques

- 3 Mycorhizes
- 2 Biostimulants

↘Eau ou fertilisants

- 1 réduction d'eau –20%
- 4 fertilisations modifiées

↘Intrants phytosanitaires

- 3 biocontrôle /pucerons
- 3 biocontrôle /oïdium

Année 2 : 7 candidats retenus en fin d'année 1 et combinés 2 à 2

19 modalités à base des 7 candidats :

Substrat 1er Tec Mycorhizé— Biostimulant Zeamax—Réduction d'eau de 20% - Réduction d'azote de 50 % - Apport d'urée foliaire– Traitement aux UVC—Traitement avec Vacciplant

Comparaison à 2 témoins :

Témoin Référence — Témoin traité avec une réduction de 50% des anti oïdium et anti pucerons

Année 3 : combinaison des meilleures résultats de l'année 2

4 itinéraires à base de :

Réduction de la fertilisation azotée de 70% , apports d'urée foliaire après l'initiation florale traitements aux UVC, réduction des intrants phytosanitaires (suppression des aphicides et réduction de 50% des anti oïdium)

Comparaison à 2 témoins :

Témoin Référence — Témoin traité avec une réduction de 50% des anti oïdium et aucun anti pucerons

Fin de Projet → Proposition d'un itinéraire qui réponde aux objectifs

Nos partenaires financiers et techniques :

FranceAgriMer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

« La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée »